4 juillet 2019
Français
Original : anglais*

Treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
Lisbonne, 2-5 juillet 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Stewe Alm (Suède)

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Thème b) : Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport et contribution des autorités douanières à l'efficacité des stratégies de gestion des frontières

1. Le groupe de travail a tenu une séance le 3 juillet. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) La Réunion a constaté une diversification des modes opératoires et des méthodes de dissimulation, avec notamment des techniques de substitution de bagages, de dissimulation dans différents envois ou dans des cavités structurelles, et d'autres méthodes de dissimulation difficiles à détecter ;

b) Les services douaniers et autres services de détection et de répression et organismes spécialisés, notamment les services de lutte contre la drogue, les cellules de renseignement financier et les services de contrôle aux frontières, jouent un rôle important dans le renforcement des mesures de lutte contre la drogue. La coordination entre ces organismes est essentielle pour obtenir des résultats concrets dans la lutte contre le trafic de drogues et les flux financiers qui y sont liés. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'OMD a été mis en avant comme un moyen de faciliter la coopération interinstitutions contre les flux de marchandises illicites, tout en favorisant le commerce légitime ;

c) Les activités de police fondées sur le renseignement ont été présentées comme une approche efficace pour la conduite d'enquêtes et la mise en œuvre de mesures énergiques face aux difficultés croissantes que pose la criminalité liée aux drogues aux niveaux national et international ;

d) Les délais de communication des informations exploitables, les difficultés à entrer en contact avec les autorités compétentes d'autres pays, la diversité des cadres juridiques et les techniques mises en œuvre par les criminels pour déjouer la

* Disponible uniquement en anglais, espagnol, français et russe, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

surveillance ont été recensés parmi les problèmes rencontrés par les services de détection et de répression.

2. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Il est nécessaire d'élaborer et d'appliquer des protocoles et des procédures opératoires standard aux niveaux national et international, et il faudrait que les informations relatives aux points de contact nationaux à disposition des partenaires d'autres pays soient régulièrement mises à jour et communiquées à leurs homologues ;

b) Il est nécessaire d'adopter des indicateurs de risque et des stratégies de gestion des risques qui soient adaptables et souples, plutôt que de s'appuyer sur des indicateurs et stratégies standard et figés ;

c) Une étroite coopération entre les services de détection et de répression compétents, tels que la police, les douanes et d'autres organismes spécialisés, est considérée comme un préalable indispensable pour combattre efficacement le trafic de drogues et la criminalité liée à ce trafic ;

d) En dépit des difficultés associées à leur mise en œuvre, les livraisons surveillées apparaissent comme un moyen d'enquête essentiel pour permettre aux services de détection et de répression de détecter et démanteler les chaînes d'approvisionnement illicite.

3. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements devraient encourager une solide coopération entre la police, les douanes et les autres services de détection et de répression et organismes spécialisés, aux niveaux national et international. Il conviendrait aussi de renforcer la coopération avec le secteur privé, notamment avec les compagnies de transport maritime, les exportateurs, les services postaux et les services de messagerie express ;

b) Les plateformes de coopération régionale et internationale mises en place pour les services de détection et de répression par différents centres et organisations, telles qu'Europol, Frontex, INTERPOL, l'OMD et d'autres, devraient être activement mises à profit aux fins de la coopération régionale et internationale, en particulier pour faciliter les enquêtes consacrées à des affaires concrètes ainsi que les enquêtes menées à la suite de saisies ;

c) Les gouvernements devraient envisager de recourir à l'intelligence artificielle à des fins d'analyse, de profilage, de recoupement d'informations, de lutte ciblée contre le trafic de drogues par courrier et colis, et pour d'autres activités relevant des douanes, y compris dans le souci de s'adapter à l'évolution de l'environnement criminel.